



Vélo-Club Saint-Romanais

## **REGLEMENT INTERIEUR DU V.C.S.R.**

**Saison 2018 validé en bureau le 19 février 2018**

### **Article 1 :**

Chaque participant doit se considérer en promenade et respecter le Code de la Route.

### **Article 2 :**

Le port du casque est fortement recommandé.

### **Article 3 :**

Le Club se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect du Code de la Route.

### **Article 4 :**

Les départs ont lieu à St-Romain de Colbosc et les horaires sont fixés selon les circuits.

### **Article 5 :**

Le Club se réserve le droit d'annuler les départs pour des motifs de sécurité (intempéries ou autres motifs).

### **Article 6 :**

Les distances des circuits sont adaptées au fil de la saison par l'équipe dirigeante.

### **Article 7 :**

Un membre dit :

- « Adhérent » au VCSR est une personne ayant payé son adhésion au VCSR.

L' « Adhérent » au VCSR doit être détenteur d'une licence valide pour l'année en cours.

Cette licence doit être prise par l'intermédiaire du VCSR sur fourniture d'un certificat de non contre-indication à la pratique du sport au nom de l' « Adhérent ».

A défaut, la licence peut-être prise dans un autre club que le VCSR mais l' « Adhérent » devra en fournir la preuve par la fourniture d'une photocopie de cette licence.

- « Honoraire » est un ancien membre « Adhérent » honoré par le bureau.
- « Donateur » au VCSR est une personne généreuse financièrement vis à vis du VCSR.

Les membres « Honoraire » ou « Donateur » ne participant pas aux sorties du club sont dispensés de justificatif médical.

### **Article 8 :**

Les membres « Adhérent » devront participer à 5 sorties minimum sur les parcours proposés par le club afin de profiter des avantages club :

- Vêtements à prix réduits
- Weekend vélo
- Journée pique-nique
- Sorties à thèmes
- Repas de fin d'année
- **Prise en charge par le club des inscriptions payantes aux manifestations sportives, limitée à hauteur du montant de l'adhésion seule au VCSR et sous condition du port de la tenue club lors des épreuves.**

La liste des avantages club peut être modifiée par le bureau lors d'évènements exceptionnels.

Les membres du bureau profitent obligatoirement des avantages club.

Les avantages club sont ouverts aux membres « Honoraires »